

SERVICE INTENDANCE à remplir obligatoirement

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Né (e) le : _____ à (ville et n° du département) : _____

Sexe : Masculin Féminin (1)

L'élève est-il boursier : OUI NON (1)

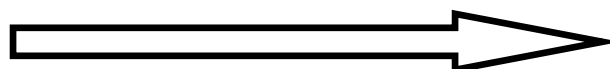
Joindre obligatoirement un R.I.B. agrafé à la présente fiche.

RENSEIGNEMENTS SUR LE RESPONSABLE DE L'ELEVE :	RENSEIGNEMENTS SUR LE RESPONSABLE DE L'ELEVE :
Père, Mère ou Tuteur légal (1)	Père, Mère ou Tuteur légal (1)
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse personnelle : _____ _____	Adresse personnelle : _____ _____
Employeur : _____	Employeur : _____
N° téléphone personnel : _____	N° téléphone personnel : _____
N° de portable personnel _____	N° de portable personnel _____
N° de l'employeur _____	N° de l'employeur _____
N° Allocataire C.A.F et adresse CAF de rattachement : _____	N° Allocataire C.A.F et adresse CAF de rattachement : _____
N° SS : _____	N° SS : _____

A _____ le _____

Signature obligatoire (père, tuteur)

Signature obligatoire (mère, tuteur).



INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION OU A L'INTERNAT

Cette **inscription ne pourra devenir définitive** qu'après avoir produit l'exeat de l'établissement précédent (certificat de fin de scolarité) sur lequel l'agent comptable aura précisé que l'élève est en règle avec la caisse, qu'il n'existe plus aucune dette (frais de demi-pension, d'internat, divers, etc...). Les collègues du secteur feront parvenir directement les exéats au lycée.

Les tarifs constituent un abonnement annuel, sans possibilité de proratisation (sauf situation exceptionnelle : changement de domicile, raison médicale avec certificat, exclusion définitive) Tout changement de catégorie restera exceptionnel et fera l'objet d'une demande écrite adressée au chef d'établissement. Une fiche d'information à télécharger sur le site du lycée apporte tous les renseignements complémentaires (modalités d'accès, paiement, échéancier, remises d'ordre, etc..).

Rappel des tarifs 2018/2019:

Internat : 4 JOURS soit 1.340,64 € soit pour sept à déc 2019 : 536,24 €

5 JOURS soit 1.448,19€ soit pour sept à déc 2019 : 579,28 €

Demi-pension :

5 jours (repas du lundi au vendredi) : 505,80 € soit pour sept à déc 2019 : 202,32 €

4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 432,00 € soit pour sept à déc 2019 : 172,80 €

Attention ! Ces tarifs fixés par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sont susceptibles d'être modifiés en 2020.

Les paiements au-delà de 300 € ne peuvent plus se faire en espèces (règlement par chèque ou par virement au compte indiqué sur l'avis aux familles)

CHOIX DU REGIME D'HEBERGEMENT

Régime :	Externe	Demi-pensionnaire 4 jours	Interne 4 jours	(1)
		Demi-pensionnaire 5 jours	Interne 5 jours	

Vu et pris connaissance,

Monsieur ou Madame (nom à préciser) parent de l'enfant

..... classe

Signature